

Le ministre a répondu ainsi:

Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. On m'a appris que trois haltérophiles soviétiques ont été effectivement détenus à l'aéroport international de Mirabel hier soir. On a trouvé en leur possession des drogues interdites en vertu des dispositions de la Loi des aliments et drogues au Canada. Comme l'affaire est maintenant entre les mains de la Gendarmerie royale, je ne suis donc pas en mesure d'ajouter quoi que ce soit là-dessus.

J'ai appris que trois Soviétiques ont été accusés d'avoir introduit au Canada des drogues bannies par la Loi des aliments et drogues. Bien entendu, le tribunal examinera les accusations en temps voulu.

Ce genre de chose m'inquiète parce que c'est illégal. Non seulement les gens qui entrent au Canada avec des drogues illégales enfreignent la loi de notre pays, mais ils montrent qu'ils se moquent de nos lois et de nos traditions. Dans le domaine sportif, nous savons qu'il est arrivé que des athlètes se droguent pour aiguïser leurs réflexes ou pour augmenter leur musculature. D'autres ont donné des drogues à leurs adversaires pour ralentir leurs réflexes ou les étourdir. La consommation de drogues par des sportifs est tout à fait contraire à la haute conception que les Canadiens se font des compétitions sportives.

Le plus grave dans ce genre d'affaire, c'est probablement l'exemple donné aux garçons et aux filles, aux jeunes gens et aux jeunes femmes qui ont envie de faire du sport. Nous tenons nos sportifs en haute estime. Nous versons des salaires très élevés à nos joueurs de baseball ou de hockey, parfois même plus élevés que le traitement du premier ministre du Canada. Nous honorons ces athlètes. Nos jeunes les considèrent comme des modèles. Quand des athlètes viennent au Canada, c'est pour participer à des tournois ou à des compétitions en tant qu'invités. Nos athlètes ont le devoir de se mettre en bonne condition physique en mangeant bien, en dormant suffisamment et en s'entraînant, et non pas en absorbant des drogues. Ils se doivent d'avoir une conduite irréprochable, parce que leur comportement a une influence très réelle sur des centaines de garçons et de filles.

Les drogues peuvent avoir de nombreux usages. Certaines permettent d'atténuer la douleur. Ainsi, un projet de loi a été déposé à la Chambre qui, s'il était adopté, permettrait d'utiliser de l'héroïne pour atténuer les énormes souffrances des victimes du cancer. A mon avis, c'est un usage approprié. Certaines drogues sont utilisées à des fins prétendument récréative, pour mettre les gens dans les «vapes» et leur faire oublier leurs soucis. Les députés se souviendront que la Commission LeDain, qui avait été chargée d'étudier la question de l'usage non médical des drogues en 1972, était arrivée à la conclusion qu'il n'était pas prouvé que l'utilisation d'une drogue pouvait avoir de graves effets à long terme, compte tenu du niveau de consommation de cette drogue en Amérique du Nord.

C'était en 1972. Mais en 1981, un grand nombre de spécialistes éminents estimaient cette conclusion erronée. Le Dr Powelson, qui avait déclaré en 1967 que cette drogue était inoffensive, admettait dès 1974 qu'il s'était trompé, dans les termes suivants:

... cinq ans plus tard, je savais que je m'étais trompé sur toute la ligne ... des équipes de recherche médicale, après une génération d'indifférence, ont commencé à attribuer des symptômes pathologiques persistents à l'utilisation de cette drogue.

Certains préconisent aujourd'hui l'utilisation des drogues pour la décontraction, pour être dans les «vapes». Quand des

L'ajournement

athlètes consomment de telles drogues, ils trahissent la confiance de leurs jeunes admirateurs et diminuent leurs forces et leur résistance petit à petit.

D'autres drogues sont utilisées pour relâcher les muscles, les renforcer ou pour ralentir les mouvements. Elles peuvent être consommées avant une compétition pour éviter à un lutteur de ressentir la douleur. D'autres ne servent qu'à le garder en forme. Ces drogues peuvent servir à d'autres fins, être données à d'autres pour ralentir leurs mouvements, renforcer leurs muscles, etc. Il existe une bonne règle à respecter—ni les athlètes ni le commun des mortels n'ont besoin de béquilles, et les drogues sont des béquilles. On n'a pas besoin de béquilles pour devenir fort. Il suffit de bien se nourrir, de dormir, de mener une vie saine, de faire de l'exercice.

Je trouve répugnant que des athlètes soviétiques aient l'audace de se présenter au Canada porteurs de drogues qui sont, et ils le savent, interdites dans notre pays.

• (1825)

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de commenter la question soulevée par mon collègue le député de Bow River (M. Taylor), soit l'infraction commise par deux, et non par trois, athlètes soviétiques arrivés au Canada la semaine dernière. Je félicite le député d'avoir signalé cette importante question à l'attention de la Chambre.

Les deux athlètes ont été effectivement accusés aux termes de l'article 15 de la Loi sur les aliments et drogues après que des analyses eurent révélé que les capsules qu'ils transportaient contenaient des substances interdites par la loi. Je dois dire que d'un point de vue purement juridique, je suis heureux que la loi canadienne ait été appliquée avec tant de célérité et d'équité. Cependant, en ma qualité de ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur, je ne peux excuser une violation aussi flagrante non seulement des lois de notre pays, mais aussi des règles qui régissent le sport et l'esprit qui doit présider aux compétitions.

Étant donné que l'usage de drogues qui peuvent accroître artificiellement la performance est nuisible à la santé, contraire à l'éthique et enfin dangereuse pour les épreuves de haute performance, Sport Canada a décidé de mettre en œuvre une politique visant à faire disparaître l'usage de ces drogues.

La compétition en question était assujettie aux règlements de la Fédération haltérophile internationale laquelle ne prévoit ni sanction ni peine pour la possession de substances dopantes interdites. Par conséquent, les deux athlètes concernés ne peuvent être tenus à l'écart de la compétition comme je l'aurais souhaité.

Néanmoins, j'ai eu des entretiens avec M. Gotfield Schodl, et le Dr Tamas Ajan, respectivement président et secrétaire général de la Fédération. Je suis heureux d'annoncer que les deux responsables m'ont assuré qu'ils prendraient les mesures suivantes. D'abord, la FHI examinera les détails de l'incident le plus tôt possible. En deuxième lieu, les deux responsables proposeront de suspendre les deux délinquants pendant une année. Troisièmement, la Fédération examinera la possibilité d'adopter des sanctions et des peines pour la possession ou l'usage de substances dopantes interdites. J'ai aussi demandé que le laboratoire accrédité situé à Montréal, par le Comité international olympique, soit autorisé à faire des analyses lors de cette compétition.